

qu'il pourrait s'écouler un certain temps avant que l'on reçoive l'argent promis au titre de ces enfants. La proposition contenue dans le projet de loi C-86 haussera le revenu maximal admissible aux fins du paiement anticipé du crédit d'impôt remboursable pour enfants.

Les dispositions actuelles sont le fruit de modifications apportées en 1988. Il y a actuellement un paiement anticipé d'un maximum des deux tiers du crédit d'impôt estimé, si le revenu familial n'excède pas les deux tiers du maximum donnant droit au crédit. Ces dispositions n'apportent cependant pas une aide adéquate aux familles de trois enfants ou plus dont le revenu se situe entre le plafond établi et les deux tiers du montant maximal. La proposition faite dans le budget de février et dans le projet de loi dont nous sommes saisis corrige cette situation. En haussant le plafond de revenu admissible aux fins du paiement anticipé à 100 p. 100 du maximum admissible, pour les familles ayant trois enfants ou plus, le gouvernement veut reconnaître les besoins spéciaux de celles-ci. C'est particulièrement utile, puisque ce paiement est normalement reçu pendant l'hiver, période où les familles ont réellement besoin de cet argent.

On évalue à 70 000 familles, comptant environ 236 000 enfants, le nombre de celles qui bénéficieront du changement. Après le changement, quelque 730 000 familles auront droit au versement anticipé. Cette mesure n'augmente en rien les dépenses du gouvernement, mais représente une augmentation d'environ 30 millions de dollars des versements anticipés aux familles.

J'ajoute que nous espérons que le projet de loi sera adopté rapidement à toutes les étapes à la Chambre des communes et au Sénat aussi. Ensuite, ce sera la sanction royale. Après cela, le gouvernement fera tous les efforts pour poster les chèques le plus rapidement possible. Il faudra peut-être jusqu'à deux semaines.

À mon avis, il est tout indiqué qu'après que les enfants du Canada, surtout ceux des familles à faible revenu, ont reçu une grande attention, la Chambre des communes adopte le projet de loi le plus rapidement possible.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je suis favorable au projet de loi C-86, et je tiens, avant de commencer mon discours, à féliciter mon collègue, le député d'Ottawa-Sud, d'avoir signalé la question au gouvernement.

Initiatives ministérielles

En fin de semaine dernière, j'étais dans ma circonscription et j'ai reçu beaucoup d'appels téléphoniques de parents seuls qui ont été consternés lorsqu'ils ont appris qu'ils ne recevraient pas les chèques. Une jeune femme, citée dans le *Halifax Chronicle Herald*, a déclaré: «Si j'avais su, j'aurais pris des dispositions au sujet de mes factures parce qu'il me faut un peu d'argent pour Noël. Sans le crédit d'impôt pour enfants, je n'aurai pas d'argent pour permettre à mes enfants de fêter Noël.»

Donc, monsieur le Président, je crois qu'il convient tout particulièrement. . .

Une voix: La TPS. . .

Mme Clancy: Si la TPS devait par malheur être adoptée, je crois que mon collègue d'Ottawa-Sud, en permettant l'examen de cette mesure cet après-midi, aura rendu un grand service à beaucoup de familles du pays qui ont un besoin désespéré de cet argent. Cette mesure aurait dû être adoptée depuis longtemps, mais je pense que nous devons quand même nous dire: Dieu merci, elle sera adoptée aujourd'hui.

Mme Finestone: Mieux vaut tard que jamais.

Mme Clancy: Comme dit ma collègue de Mount Royal, mieux vaut tard que jamais.

Monsieur le Président, si nous arrivons à faire adopter ce projet de loi très rapidement, il apportera un grand soulagement aux parents un peu partout au Canada, surtout aux parents seuls, qui sont en grande majorité des femmes. Par conséquent, monsieur le Président, nous appuyons sûrement le projet de loi. Nous sommes d'avis qu'il doit être adopté très rapidement cet après-midi même.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C-86, à titre personnel et au nom de mon caucus.

Le projet de loi permettra à près de 66 000 familles de plus, comptant quelque 230 000 enfants, de recevoir d'avance le crédit d'impôt pour enfants. La mesure n'entraîne aucune dépense supplémentaire pour le gouvernement. Elle permet simplement d'effectuer des paiements anticipés.

Le projet de loi doit être adopté aussi rapidement que possible pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le versement anticipé du crédit d'impôt a été promis dans le budget de 1990. La promesse a été confirmée en septembre dans une lettre qui a annoncé à des milliers de Canadiens qu'ils recevraient des chèques en novembre. Le ministre des Finances a publié un communiqué de